



Formation à la **sécurité** au travail

Formation renouvellement santé, sécurité et conditions de travail pour les membres du CSE et de la CSSCT (- 300 salariés)

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise.

Le contenu du programme sera adapté en fonction de l'effectif, du public des entreprises, des missions et moyens du CSE.

En effet, il faudra distinguer les entreprises :

- de 11 à 49 salariés (mise en place, élections, durée du mandat, composition, missions, moyens du CSE)
- de 50 à 300 sans CSSCT (mise en place, élections, durée du mandat, composition, missions, moyens et fonctionnement du CSE sans CSSCT)
- de + de 300 et/ou établissement avec une CSSCT mise en place. (Modalités de mise en place de la CSSCT, composition les attributions de la CSSCT, prérogatives particulières et de moyens élargis Art L. 4523-1 à L. 4526-1 du code du travail, fonctionnement du CSE)

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 21h00 soit 3 jours de formation
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 12 stagiaires.

Public et prérequis :

Membres du CSE/CSSCT. Avoir suivi la formation initiale en SSCT.

Objectifs :

- Partager les expériences et reformuler les attentes spécifiques en termes d'actualisation des connaissances et de perfectionnement
- Actualiser ses connaissances et se perfectionner
- Rappeler ses missions et moyen en tant que représentant du personnel
- Maintenir ses aptitudes à déceler les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail
- Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques (règlementation, responsabilité du chef d'entreprise, outils ...).
- Réflexion individuelle ou par groupe sur des thèmes relatifs à la Prévention.
- Travail en groupe dans l'utilisation d'outils spécifiques au CSE (ex. méthode de l'arbre des causes, résolution de problèmes).
- Création d'outils (fiche de visite d'entreprise, tableau de bord et indicateurs, plan d'action).
- Exercices de mise en situation.
- Mise en situation de cas liés aux risques propre à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

- Support par vidéo projecteur, Alternance d'apports théoriques et exercices pratiques / d'application.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types).
- Travail sur des documents (fiches exercices, support de cours, outils et documents d'entreprises anonymes)
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- Documents vidéo (accidents du travail, Risques Psychosociaux)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Avis après formation :

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré.

Programme :

1ère demi-journée :

Présentation générale :

- Accueil
- Présentation du thème de la formation
- Présentation de l'intervenant
- Présentation, attentes et interrogations des participants
- Objectifs et sommaire de la formation
- Présentation des règles à respecter au cours de la formation et de la logistique (timing, repas...)

1ère partie : Fonctionnement du CSE / CSSCT en santé, sécurité et conditions de travail

1. Partage des expériences et reformulation des attentes spécifiques en termes d'actualisation des connaissances et de perfectionnement :

Objectif : repérer les points pouvant être améliorés au sein du CSE / CSSCT

- Tour de table avec échanges des participants sur leur expérience au cours de leur mandat
- Difficultés, freins et leviers

2. Approfondissement de l'analyse du fonctionnement du CSE / CSSCT dans l'entreprise :

Objectif : repérer les points pouvant être améliorés au sein du CSE / CSSCT

- Analyse et bilan sur les missions réalisées par les membres de CSE et/ou confiées au membres du CSSCT, la communication de CSE auprès des salariés, la perception des salariés du CSE, les problématiques rencontrées..
- Adaptation du programme en fonction des axes d'améliorations issus du tour de table et de la trame bilan (questionnement)

3. Information sur les évolutions réglementaires

Objectif : actualiser les connaissances sur l'évolution réglementaire

- Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021
- La partie 4 du code du travail

- DUERP – consultation du CSE

4. Rappel sur le fonctionnement du CSE / CSSCT en santé, sécurité et conditions de travail

Objectif : rappeler le fonctionnement CSE / CSSCT

- Définition et rôle du CSE / CSSCT
- Les engagements, les limites, les droits et les obligations du mandat de membre du CSE / CSSCT
- Les responsabilités
- La mise en place du CSE / CSSCT
- Le remplacement d'un titulaire
- Les missions et attributions du CSE / CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés
- Les consultations du CSE en SSCT
- Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT
- Les moyens du CSE et de la CSSCT
- Le statut des membres du CSE et de la CSSCT : protection...
- Les ressources : les acteurs en SSCT, la recherche réglementaire, l'accès aux registres, documents en SSCT
- Les actions au quotidien

2ème demi-journée :

5. Retour sur les pratiques du mandat précédent

Objectif : analyser les pratiques mises en œuvre en cours de mandat des membres du CSE et de la CSSCT

- Les difficultés rencontrées
- Les outils mis en œuvre durant le mandat écoulé
- Analyse des pratiques mises en œuvre au cours du mandat
- Les axes d'amélioration
- Mise en place d'un plan d'action

6. Dialogue social

Objectif : améliorer le dialogue social

- Définition du dialogue social et rappel réglementaire
- Analyse des pratiques à l'aide de films
- Debriefing sur les films et le dialogue social dans l'entreprise
- Les axes d'amélioration
- Mise en place d'un plan d'action

Programme Jour 2 - 3ème demi-journée :

2ème partie : Hygiène, sécurité et conditions de travail

1. Rappel des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de prévention des risques professionnels

Objectif : rappeler les bonnes pratiques en prévention des risques professionnels

- Les enjeux de la prévention
- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention

- Les responsabilités en santé et sécurité au travail

2. Rappel des connaissances de base en prévention des risques professionnels

Objectif : rappeler les connaissances de base en prévention des risques professionnels

- Danger, risque, prévention, protection et réparation
- frise chronologique de l'AT / MP
- Distinction entre accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Les chiffres et les statistiques de la CARSAT

3. Rappel sur les notions de sécurité de la structure et de l'aménagement des locaux de travail

Objectif : rappeler les règles d'hygiène et de sécurité des lieux de travail

- Sécurité des lieux de travail
- Les règles d'hygiène

4. Rappel des règles de sécurité

Objectif : rappeler les règles de sécurité

- Le registre de sécurité
- Les équipements de travail
- Les équipements de protection individuels et collectifs
- Premiers secours
- Substances et préparations dangereuses
- La manutention des charges

5. Rappel des formations à la sécurité

Objectif : rappeler les formations à la sécurité

- Les formations à la sécurité

4ème demi-journée :

3ème partie : Prévention des risques professionnels

1. Rappel de la méthodologie d'enquête à la suite d'un AT / MP

Objectif : rappeler la méthode pour réaliser les enquêtes

- Pourquoi analyser un accident ou un incident ?
- Méthodologie
- Les outils
- La méthode de recherche des causes

2. Rappel de la méthodologie de l'arbre des causes

Objectif : rappeler la méthode pour construire l'arbre des causes

- Définir l'accident, le danger, le risque, les faits et les interprétations
- Méthode de l'arbre des causes
- Types de liaisons logiques
- Mesures de prévention

Programme Jour 3 - 5ème demi-journée

3. Rappel des principaux risques professionnels présents dans l'entreprise

Objectif : rappeler les principaux risques professionnels présents dans l'entreprise

- Rappel des principaux risques professionnels dans l'entreprise : risques liés à l'activité physique (port de charges), risques de chute de hauteur, risques d'accident, de trébuchement...
- Risques psychosociaux : les facteurs de RPS dans les situations de travail, focus sur le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes (rôle du CSE / CSSCT, information, alerte, référent harcèlement sexuel et agissements sexistes...)

4. Rappel sur les notions fondamentales du DUERP

Objectif : rappel de la démarche d'analyse d'évaluation des risques professionnels

- Définition du document unique
- Le rôle du CSE
- Identifier un risque : l'outil d'identification des risques - OIR
- Evaluer les risques : la cotation
- Document unique

5. Rappel de la pénibilité au travail : le compte professionnel de prévention (C2P)

Objectif : rappel de la réglementation concernant la pénibilité au travail et le C2P

6. Rappel sur les notions fondamentales du plan de prévention

Objectif : rappeler les risques professionnels liés à la coactivité dans le cadre d'une intervention d'une entreprise extérieure

- Le plan de prévention
- Inspections préalables
- Réunions
- Information des travailleurs
- Les obligations des entreprises
- Rôle du CSE/CSSCT et du médecin du travail

6ème demi-journée :

7. Rappel de la méthodologie des visites des locaux

Objectif : rappel de la méthode pour réaliser les visites de locaux

- Pourquoi réaliser des visites de locaux ?
- Méthodologie
- Les outils
- Les suites à donner aux visites des locaux

8. Rappel de la méthodologie pour analyser un poste de travail

Objectif : rappel de l'outil d'analyse de poste de travail

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.